

RUISSEAU DU PALAIS

Comme pour l'Aurence à Limoges nous voudrions que les berges du "ruisseau du Palais" deviennent un lieu de promenade. Ces aménagements, de la compétence de L'Agglo, sont programmés à l'horizon 2022.

Mais il y a des problèmes à régler d'urgence (que nous soulignons depuis 2015!):

le tout à l'égout de Beaubreuil/Rilhac/Beaune qui longe les berges du Ruisseau du Palais dégueule dans le Ruisseau à chaque inondation liée à la présence du barrage Imérlys à l'abandon depuis 20 ans.

Objectif : faire ouvrir définitivement le barrage.
Une étude est enfin lancée pour cela par Imérlys.



ZÉRO PESTICIDE

Enfin! lors du marché d'automne, la Maire du Palais et le Président de Limousin Nature Environnement ont signé ensemble la charte "Zéro Pesticide" pour la ville.



C'est une démarche importante.
Venez découvrir le 13 décembre l'expositon " Zéro Pesticide".



COVERED

Le site de stockage d'amiante à Panazol arrive en fin d'exploitation en 2018 . Quid de l'avenir?
Une CSS (commission de suivi du site) à laquelle participe Barrage se réunit le 13 décembre.

Nous vous donnerons les dernières infos le soir même.

LGV Poitiers-Limoges, c'est définitivement fini : vive le POLT !

Merci à tous ceux qui pendant ces 10 ans de batailles nous ont soutenus.

Aujourd'hui, il faut que la ligne naturelle Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) qui irrigue 12 départements soit bien affirmée comme la 3ème radiale nationale. Les maires et parlementaires de toute la ligne se mobilisent pour obtenir des trains neufs sur des voies rénovées et modernisées et pourquoi pas... des TGV. On peut citer les associations qui agissent pour un POLT moderne et plus rapide : Urgence ligne POLT - TEPLG - TGV Limousin - ADSPULS87 - syndicats Cheminots CGT, la CRI et bien sûr ... Barrage.

RAIL : L'APPEL DE GOURDON POLT plus que jamais



BARRAGE est une association de protection de l'environnement, autonome et indépendante de toute influence. Notre action a déjà été bénéfique dans nombre de secteurs, gestion de l'eau, pollutions atmosphériques, bruits, LGV... mais nous avons besoin d'être plus nombreux. Même sans compétence particulière, vous pouvez être utiles, alors, n'hésitez pas à aider l'association ou à la rejoindre...

Nom, prénom :

Adresse :

Email.....

Adhésion ou soutien : **à partir de 10 €** € (à l'ordre de Barrage)

Pour participer ou faire des suggestions, écrire à : Barrage 63 route des Bardys 87410 le Palais/Vienne

Reportages complets et en couleurs sur notre site :
<http://associationbarrage.pagesperso-orange.fr/index.html>

Responsable publication : Y TRICART



BARRAGE

NATURE ENVIRONNEMENT

N°25

Décembre 2017

Association d'usagers agréée pour la protection de l'environnement-membre de Limousin Nature Environnement

Charte de l'environnement :

Article 1er : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.



écoutées. .

Ces rencontres avec les administrations et les élus décideurs nous permettent d'avoir les documents, les études, les informations indispensables pour faire évoluer des situations existantes dangereuses pour l'environnement et souvent même pour la santé de chacun.
C'est ce dialogue qui nous permet également d'anticiper sur des projets, de les analyser et de peser sur des choix **où nos élus et l'administration ont tendance à facilement mettre en avant la notion "de risque acceptable"** oubliant le principe de précaution pourtant explicite dans l'article 5 de la Charte de l'environnement qui est, depuis 2005, l'un des quatre textes de la Constitution Française.

Aujourd'hui, notamment au Palais, des problèmes demeurent, en grande partie minimisés par l'administration départementale ou communale, cela va de la sous estimation de la pollution des friches et des répercussions possibles lors de projets à réaliser, à la négation des risques sanitaires engendrés par les rejets de l'incinérateur de Beaubreuil qui arrive en fin de vie .

" Barrage nature environnement"

est une des 16 associations départementales agréées pour la protection de l'environnement, elle a vu au cours de ces dernières années son avis écouté et recherché. Ainsi un certain nombre de problèmes que nous avons soulevés sont, soit en recherche de solution, soit en voie de règlement. Les dialogues que nous avons institués avec la Préfecture, la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement), l'Agglomération de Limoges, le SYDED... ont fait que nos propositions, si elles ne sont pas toujours retenues, sont

Nous vous proposons de découvrir tous ces points lors de notre prochaine assemblée générale, ouverte à tous.

Notre rôle est de faire prendre en compte ces risques touchant les populations riveraines : "un risque acceptable" pour un projet nie l'existence de personnes à risques, plus fragiles, plus sensibles, avec en toute première ligne, les enfants et les personnes âgées. L'Agglomération de Limoges a créé des zones industrielles et artisanales, ce sont dans ces zones que les projets doivent se réaliser, là où les risques peuvent être mieux maîtrisés et il faut, là où l'urbanisation s'est développée, privilégier le cadre de vie et le bien être. C'est le cas au Palais, hier la ville avait une grande vocation industrielle, aujourd'hui habitations et espaces verts occupent l'espace, c'est cela qui doit être conforté. Le Plan Local d'Urbanisme du Palais (PLU) en révision depuis plus d'un an doit prendre en compte ces nouvelles réalités.

Nous vous invitons à venir en débattre
lors de notre Assemblée Générale

(ouverte à tous)

Mercredi 13 décembre à 20h00
Salle A DEXET

rue A Briand (Le Palais)

la soirée sera clôturée par un pot de l'amitié

SOMMAIRE

Page 1 : Prendre en compte le principe de précaution

Page 2 : Incinérateur : santé en danger

Page 3 : Wattelez et Valdi, quels projets ?

Page 4 : Ruisseau du Palais- Zéro pesticide- Coved - LGV

INCINÉRATEUR : SANTÉ EN DANGER

Connaissez vous quelqu'un dans votre entourage qui souffre de maladie neuro-dégénérative, cardio-vasculaire, cancer, infertilité ...?
la pollution atmosphérique impacte directement ces maladies et les rejets de l'incinérateur sont un des facteurs aggravants.

Nous voulons faire appliquer la loi : l'Art. 1 de la charte de l'environnement déclare que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Même moderne, un incinérateur rejette un cocktail de molécules dangereuses ; vivre pendant 30 ans près d'un incinérateur entraîne un risque accru de maladies liées aux agressions environnementales.

Le débat public organisé par Barrage en 2016 (notre plan B) a fait remettre en étude le projet initial



De ces visites nous ne tirons pas tous les mêmes conclusions que les élus de l'agglomération.

Suite à ce débat, nous avons visité avec la commission environnement de l'Agglomération de Limoges des sites intéressants ayant expérimenté des alternatives de gestion de déchets (Charente, Charente-Maritime, Montpellier, Clermont Ferrand, Brive.)

- Si construction d'un nouvel incinérateur, cela doit se faire hors zone habitée. Est-ce possible ?
- Si construction d'un nouvel incinérateur, il doit être le moins gros possible : "moins on brûle de déchets, moins on rejette" - comment faire ?

D'après la documentation même de l'agglomération, 75 % de ce qui est dans la poubelle verte ne devrait pas aboutir à l'incinérateur mais être recyclé, pourquoi l'agglomération ne prend-elle pas les dispositions pour y parvenir ?

Pour y arriver il faudrait, par exemple :

- instaurer une part incitative dans la facturation,
- organiser la récupération de tout ce qui ne doit pas arriver à l'incinérateur.

le 13 décembre on en discute

Démarche Zéro déchet, Zéro gaspillage .

Pour sortir définitivement du piège de l'incinérateur, un engagement de chacun, en 1er des élus, sera nécessaire, avec l'objectif de parvenir à une société zéro déchet, zéro gaspillage.

L'objectif n'est pas de produire toujours plus de déchets sous prétexte qu'ils sont recyclables, mais d'en produire moins et de gérer autrement les déchets existants.



Doc de l'Agglo

WATTELEZ

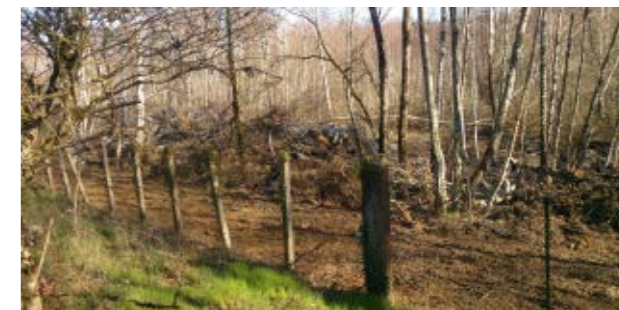
Tous les tas de déchets caoutchouteux qui étaient dégradés et non valorisables ont été **confinés dans une alvéole dédiée et sécurisée** à ALVEOL (Bellac) qui est un centre d'enfouissement créé par le département, contrôlé par les pouvoirs publics, pour éviter les décharges sauvages.

Aujourd'hui le terrain débarrassé des pneus reste pollué par les dizaines d'années d'activités de l'usine (benzène, huile, métaux, acides...) comme le montrent les différentes études réalisées par l'Agglo ou Wattlez.

Le niveau de dépollution à réaliser dépend des projets à venir.

La mairie propose dans le cadre de la révision du PLU en cours de classer une partie des terrains "à urbaniser", mais l'aménagement de ce site est complexe. Nous avons rencontré à ce sujet M le Préfet puis la DREAL.

Nous essaierons de vous expliquer les différentes possibilités, que nous vous présenterons le 13 décembre...une certitude, il faudra être vigilant.



VALDI

Tout projet industriel est définitivement abandonné.

Le terrain va être sécurisé, le bâtiment "labo" sera préservé ainsi que le château d'eau et le bâtiment d'entrée.



C'est CGEP (Rio Tinto) qui redeviendrait responsable unique de l'ensemble du site.

2 projets complémentaires sont en débat :

- une ferme photovoltaïque sur la pente avec un procédé innovant,
- une base sports/loisirs/ expo...

Venez découvrir les projets

